

licence sciences sanitaires et sociales – parcours santé-travail spécialisation en santé au travail pour les infirmier·ère·s

L'exercice infirmier en santé au travail exige des compétences spécifiques : suivi des travailleur·euse·s, connaissance des risques professionnels, participation aux démarches de prévention et de maintien en emploi. Cette licence professionnelle offre aux infirmier·ère·s diplômés d'État une spécialisation reconnue pour exercer pleinement au sein des équipes pluridisciplinaires.

Durée
51,5 jours / 360 heures

Dates
Nous consulter

objectifs

- L'obtention de la Licence se fait après la validation de l'ensemble des blocs de compétences (note supérieure ou égale à la moyenne pour l'ensemble des blocs de compétences).

public

Infirmier / Infirmière avec ou sans expérience en service de santé au travail

prérequis

Être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmier·ère
Disposer du N° ADELI
Exercer en santé au travail, ou avoir un lieu de stage en santé au travail: Le lieu de stage doit impérativement être défini avant le démarrage du cursus.

méthode pédagogique

- Présentiel

évaluation

- Les évaluations se font au travers de questions de cours, examens de connaissance, évaluations de travaux d'application et le mémoire.

programme

semestre 5 (30 ECTS)

- BCC 1 : Acquisition et utilisation des savoirs fondamentaux (12 ECTS) : monde du travail (28h), société et Entreprise (31,5h), suivi individuel santé-travail par l'infirmier·ère – VIP (35h)
- BCC 2 : Promotion de la santé – Mise en œuvre de promotion et de prévention en santé (12 ECTS) : connaissance des risques – Pathologies professionnelles (49h), identification et prévention des risques professionnels (45,5h), gestion des populations, maintien en emploi (35h), promotion et éducation à la santé en santé au travail (35h)
- BCC 3 : Partage d'informations, réseau et communication interpersonnelle (6 ECTS) : langues appliquées : Anglais (35h), culture et Compétences Numériques (21h)

semestre 6 (30 ECTS)

- BCC 4 : Bloc de compétences professionnelles : méthodologie de projet (21h), journées d'étude en santé-travail (10h), mémoire et soutenance (14h)

parcours passerelle

- Possibilité d'intégrer la passerelle de formation après validation du Cycle de formation AFOMETRA : « Infirmier·ère en service de santé au travail »

validation des acquis

- Possibilité d'intégrer le parcours par la validation des acquis après examen de votre dossier et avis de la commission d'admission : si vous justifiez de formations professionnelles continues dans le domaine de la santé au travail ET d'une expérience d'au moins 5 ans en santé au travail, ou si vous êtes titulaire du DIUST